

L'assurance des biens et des activités

La trottinette électrique : s'assurer en EDP (Engin de Déplacement Personnel)

L'assurance responsabilité civile est obligatoire. Vous aurez la possibilité de souscrire des options, et nous vous recommandons de souscrire une garantie corporelle.

En souscrivant à une assurance garantie corporelle, vous serez couvert en cas de blessure personnelle ou d'accident dont vous seriez responsable. Cela vous permettra d'assurer votre propre protection dans ces situations.